



Formulaire de déclaration d'une liaison par autocar \leq 100 km



Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- *Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports, ou , le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;*
- *Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.*

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	COMUTO PRO
Raison sociale de l'entreprise	COMUTO PRO SAS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés
Département d'établissement de l'entreprise	PARIS (75)

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés Diminution de temps de parcours d'au moins 10% Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarées	

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

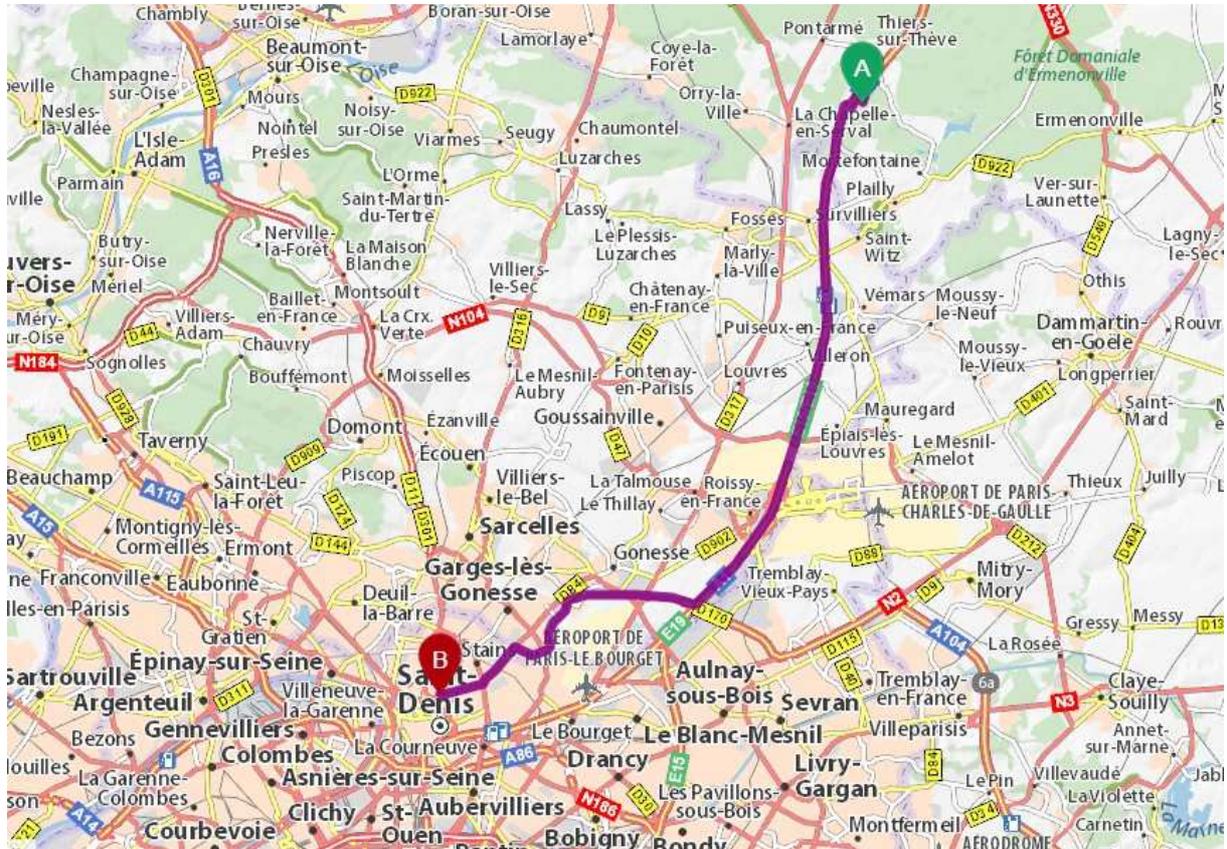
Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point de d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	PARC ASTERIX Parking bus Parc Astérix, 60128, Plailly, France 49.13, 2.57
Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point de d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	SAINT DENIS UNIVERSITE Rue Toussaint Louverture, 93200, St-Denis, France 48.946, 2.365
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n°1 Nom(s) du (des) fichier(s) : Itinéraire envisagé entre Parc Astérix et Saint Denis Université
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	0 heures et 35 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du (des) fichier(s) : Fréquence de passage et offre proposée entre Parc Astérix et Saint Denis Université

2 Extrémité 1 de la liaison concernée

3 Extrémité 2 de la liaison concernée

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre le Parc Astérix et Saint-Denis Université



Pièce jointe n°2 : Fréquences de passage

PARC ASTERIX <> SAINT-DENIS UNIVERSITE

- Sens Parc Astérix > Saint-Denis Université

PARC ASTERIX Départ
<i>Parking Bus, Parc Astérix, 60128, Plailly</i>
SAINT-DENIS UNIVERSITE Arrivée
<i>Rue Toussaint Louverture, 93200, Saint-Denis</i>
OFFRE PAR TRAJET

- Sens Saint-Denis Université > Parc Astérix

SAINT-DENIS UNIVERSITE Départ
<i>Rue Toussaint Louverture, 93200, Saint-Denis</i>
PARC ASTERIX Arrivée
<i>Parking Bus, Parc Astérix, 60128, Plailly</i>
OFFRE PAR TRAJET

--

Quotidien
9h30
10:05
1 car 57 places

Quotidien
08h35
9h10
1 car 57 places